

Association Sécurité Riviera : Conseil intercommunal

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis
no 08/2021 sur

Compétences financières du Comité de direction en matière de
crédits complémentaires pour la durée de la législature 2021 – 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 21 septembre et 12 octobre, dans les locaux de l'ASR à Clarens, pour étudier les quatre préavis de début de législature.

	21.09	12.10
Madame Helga Young-Rarden, Blonay	Excusée	✓
Madame Anne Ducret, Chardonne	✓	✓
Monsieur Jacques Marmier, Corseaux	✓	✓
Monsieur Nicolas Luyet, Corsier	Absent	✓
Monsieur Angelo De Quattro, Jongny	✓	✓
Madame Rachel Descloux, La Tour-de-Peilz	✓	Excusée
Monsieur Yanick Hess, Montreux	✓	✓
Monsieur Gavin Dale, Saint-Légier	✓	✓
Monsieur Cihan Kirisci, Vevey	✓	Excusé
Monsieur John Grandchamp, Veytaux	Excusé	
Madame Cécile Vouilloz, suppléante, Blonay	✓	

Lors de la **première réunion**, les membres de la commission ont discuté les préavis et posé quelques questions au Comité de direction. Celui-ci a répondu par écrit puis complété ses réponses lors de la **deuxième réunion** à laquelle ont participé

Monsieur Bernard Degex, Président du Comité de direction
Madame Amélie Flückiger
Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi
Monsieur Arnaud Rey-Lescure

Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, a également apporté son concours, assisté de Madame Isabelle Henny, Responsable des finances et de Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des Services généraux.

A tous, la commission adresse ses remerciements pour le temps consacré et la précision des réponses apportées aux questions.

Lors de la première réunion, à l'issue des délibérations, la Cogest a adressé quelques questions au Codir (en italique) et obtenu les réponses suivantes.

- *Combien de cas et pour quel montant total cette autorisation a-t-elle été utilisée au cours de la dernière législature ?*

Les informations relatives à cet aspect sont contenues dans le tableau récapitulatif figurant ci-après :

Année	Montant des crédits supplémentaires (CHF)	Nombre de crédits supplémentaires
2016	160'894.48	14
2017	362'579.51	15
2018	295'064.92	18
2019	287'600.30	15
2020	222'677.93	21
2021	41'675.98	5

Il est précisé que les montants relatifs à l'année 2016 (début de législature) concernent l'entier de l'année et que ceux ayant trait à l'année 2021 ont été arrêtés au 23 septembre 2021 (séance du Comité de direction).

- *Le Codir serait-il gêné si la Cogest ajoutait une enveloppe annuelle globale pour ces cas (par exemple CHF 400'000 ou 500'000.-)*

Le Comité de direction ne voit aucun inconvénient à ce propos ; il pourrait sans autre gérer une enveloppe annuelle globale et laisser le soin à la Commission de gestion d'en déterminer le montant.

Lors de la discussion avec le Codir, les membres de la Cogest ont envisagé de proposer une enveloppe totale de CHF 500'000.- par année pour les crédits complémentaires. Toutefois, compte tenu du travail que cela occasionnerait et parce que cela ne changerait rien dans les faits (le Codir informe le Conseil intercommunal en cours d'année pour les crédits d'importance et lors du bouclage des comptes, en fin d'année), l'idée est finalement abandonnée.

Au vote, c'est à l'unanimité que le préavis 08/2021 est approuvé par la Cogest.

En conclusion, la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

1. Vu le préavis no 08/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la durée de la législature 2021 -2026 ;
2. Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction de l'Association de communes Sécurité Riviera, une autorisation arrêtant la limite des crédits complémentaires à CHF 80'000.- par cas, pour la durée de la législature 2021 – 2026.

Au nom de la Commission de gestion,

Le Président-rapporteur

J. Marmier

Original signé